

Le Conseil des maîtres de l'école .....  
s'est réuni ce..... pour déterminer quels élèves pourraient bénéficier  
des stages de remise à niveau organisés les semaines du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août 2008 et a  
décidé que ce dispositif n'était pas adapté pour traiter la difficulté scolaire des élèves de notre école.

Si certains élèves ont besoin d'aides spécifiques pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent,  
assurer la réussite de tous est une préoccupation constante de l'ensemble de l'équipe pédagogique.  
Celle-ci réfléchit et agit dans ce sens dans la pratique quotidienne de la classe, dans les divers  
conseils de cycle et concertation, dans les réunions de synthèse avec le RASED mais aussi dans les  
contacts avec les autres partenaires de l'équipe éducative.

Une prise en charge hors du temps scolaire des élèves en difficulté ne semble pas de nature à faire  
progresser ces élèves. Bien sûr les enseignants continueront à agir au sein de l'école, de la classe  
pour lutter contre les échecs scolaires.